

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Collet-de-Dèze**

Séance du 28 Novembre 2023 à 20h00

L'an deux mil vingt-trois le mardi 28 Novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 20 Novembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc SOUSTELLE, maire.

Etaient présents :

Marc **SOUSTELLE**, maire, Christian **ROUX**, Annie **LAUZE**, Cédric **MARTIN**, adjoints, Ruben **DELEUZE**, Christian **FOUQUART**, Laure **GAUTHIER**, Jean-Michel **LACOMBE**, Arnaud **PLAN**, Nathanaël **PIT**, Pierre **TREBUCHON**, Marc **VILLARET**, conseillers municipaux.

Absents : -

Procuration : Edith **BORRELY** à Annie **LAUZE**

Secrétaire de séance : Laure **GAUTHIER**.

Le procès-verbal du 24/10/2023 est approuvé à l'unanimité.
Mme Laure GAUTHIER est désignée secrétaire de séance.

1. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative suivante :

Imputations			CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
Chapitre	Article	Opération		
011	60612			- 4 000.00
011	60621			- 4 000.00
011	6132			- 10 000.00
012	6413		+ 23 000.00	
023	023	OPFI		- 15 000.00
65	6558		+ 10 000.00	
22	2211	125		- 15 000.00
021	021	OPFI		- 15 000.00

DETAIL PAR SECTION		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	Crédits ouverts		33 000.00
	Crédits réduits	15 000.00	33 000.00
Recettes	Crédits ouverts		
	Crédits réduits	15 000.00	
Equilibre	Ouvert – Réduct		

EQUILIBRE	
Solde ouvertures	33 000.00
Solde réductions	33 000.00
Ouvert – Réduct	

Voté à l'unanimité

2. ASSAINISSEMENT ST MICHEL-DE-DEZE / LE COLLET-DE-DEZE

Le maire rappelle que la délibération n°2023-036 du 01/08/2023, par laquelle le conseil municipal avait délibéré et retenu la proposition du maître d'œuvre, offre la moins-disante et la mieux classée. Le marché a par la suite été déclaré sans suite pour vice de forme.

Un nouvel appel d'offre a été lancé le 04/09/2023 et deux entreprises ont répondu au marché le 25/09/2023 (entreprises identiques au 1^{er} appel d'offre).

Les deux candidats ont été reçus le 31/10/2023 pour les négociations à rendre le 03/11/2023 à 12h00. Les offres ont été analysées suivant les 3 critères prévus dans le dossier de consultation :

- Critère n°1 : La valeur technique de l'offre jugée sur le contenu d'un mémoire justificatif complet et détaillé contenant les documents précisés dans l'article 8.2 du règlement.
- Critère n°2 : Prix des prestations
- Critère n°3 : Qualité environnementale et développement durable jugée sur le contenu d'un mémoire justificatif complet et détaillé contenant les documents précisés dans l'article 8.2 du règlement de la consultation.

La commission d'appel d'offres de la commune du Saint-Michel-de-Dèze s'est tenue le 16 novembre 2023. Cette commission est composée de M. Michel BONNET, maire de Saint-Michel-de-Dèze ; M. Gilbert MAZOYER, 1^{er} adjoint ; M. Pierre BONNET, 2^{ème} adjoint ; M. Philippe LAFARGE, conseiller municipal. Ont été invités à cette réunion M. Marc SOUSTELLE, maire du Collet-de-Dèze, M. Laurent DALLE, représentant du SDEE de la Lozère, M. Christophe BAUMELLE, Directeur de Lozère Ingénierie (assistant maîtrise d'ouvrage). Le maire précise que la commune du Collet-de-Dèze n'a qu'une voix consultative lors de cette réunion.

Il est présenté un récapitulatif général des offres reçues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le groupement solidaire SARL AB TRAVAUX SERVICES et SARL LOZERIENNE TRAVAUX PUBLICS, offre la moins-disante et la mieux classée, pour un montant total de 2 049 868.82€ HT (*tranche ferme avec PSE + tranche OP1 + tranche OP2) :

- Pour la commune de Saint-Michel-de-Dèze : 1 743 025.70€ HT*
- Pour la commune du Collet-de-Dèze : 291 969.12€ HT*
- Pour la SDEE 48 : 14 874.00€ HT*

DONNE pouvoir au maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier dans la limite de son pouvoir de délégation.

AUTORISE le maire à faire les démarches nécessaires pour demander un complément de financement auprès du Conseil Départemental de la Lozère au titre des contrats territoriaux 2022-2025.

Arnaud PLAN et Nathanaël PIT ne prennent pas part au vote

Voté à l'unanimité avec 11 voix POUR.

3. PROJET FITNESS / PUMPTRACK

- ❖ **FITNESS** : ce projet pourrait démarrer rapidement mais toujours dans l'attente d'un nouveau devis suite à la révision de ce projet en commission « Sport et loisirs ». Financement obtenu 80%
- ❖ **PUMPTRACK** : ce projet est financé à hauteur de 70% avec recherche des 10% de financement supplémentaire auprès de l'Europe ou de la Région. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le lancement de ce dossier avec le financement actuel (30% autofinancement) tout en espérant obtenir 80% de financement au total.

Avis favorable à l'unanimité

4. LES ABRIX : LOYERS DES DEUX LOGEMENTS MEUBLÉS

Le maire rappelle la délibération n°2023-042 en date du 24/10/2023 par laquelle le conseil municipal a décidé de déconventionner les trois logements de l'immeuble des Abrix. Deux de ces logements ont été aménagés en logement meublés.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant des loyers des deux logements meublés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les loyers suivants :

- Logement 1 (superficie 54m²) : 400€
- Logement 2 (superficie 76m²) : 480€

PRECISE que le montant de ces loyers mensuels ne comprend pas les charges (eau et électricité)

Voté à l'unanimité

5. ADRESSAGE : DENOMINATION DES RUES

Ruben DELEUZE présente le travail réalisé sur la dénomination et numérotation des voies.

Les plaques de numérotation seront fournies par la commune à chaque habitation. A charge pour le propriétaire d'installer sa plaque. Une fois la base locale finalisée elle sera injectée dans la base nationale.

Le conseil municipal remercie Ruben pour ce travail.

6. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

❖ Climatisation épicerie

Suite au dernier conseil municipal une demande de devis a été faite. A ce jour, réception de 3 devis (Rodier, TH Elec, Plan Guillaume). En attente de la réception du devis de David Natali. Ces devis seront soumis au prochain conseil municipal.

❖ Logo de la commune

Suite à la dernière commission logo, il est présenté les deux projets de logo.

Le choix se porte sur le logo avec le O plutôt que ∞.

Demande de rajouter la rambarde sur le dessin.

Le projet définitif du logo sera présenté au prochain conseil municipal pour validation.

❖ Effectifs école

Le maire informe l'assemblée du courrier relatif aux effectifs de l'école à la rentrée 2023/2024.

Prévisionnel DASEN 64 élèves. A surveiller.

❖ EHPAD

Information travaux supplémentaires : ajout de béton pour maintien de la mousse injectée qui s'échappe par les points faibles (fissures murs en pierres sèches).

Coût des travaux : 9 735.60€ HT.

❖ VOIRIE – TRAVAUX – BATIMENTS COMMUNAUX

Réunion de réception travaux le 07/12/2023 : voirie 2022 et réception partielle pour la voirie 2023.

Panneaux photovoltaïques centre de secours : en attente réponse du Département.

Salle des Fêtes : expert recherche un bureau d'études. Le conseil municipal est favorable à ce que la commune prenne un avocat pour faire avancer cette affaire.

❖ SAFER Rencontre avec M. CAPON

Suite au rendez-vous sur place pour déterminer les espaces à mettre à disposition, Nathanaël Pit informe l'assemblée qu'il a été évoqué la recherche d'espèces rares ce qui n'a pas été évoqué lors du premier contact. Contact pris avec la notaire pour demande de renseignements au niveau du bail.

Le Maire,
Marc SOUSTELLE



Séance levée à 22h30